

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du jeudi 11 mars 2021

PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice
Madame Florence GALL, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Laurence JOURION, Administratrice
Monsieur Pierre LEBEAU, Administrateur
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice
Monsieur Alain MORAIN, Administrateur, représenté par Mme HUET

EXCUSÉES :

Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice
Madame Charlotte LIBERT-ALBAN, Présidente

La séance est ouverte à 17 heures 30

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17^{DEC} MARS 2021

Madame Bréon, Vice-présidente, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration. Les administrateurs en ayant pris connaissance, Madame Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 17^{DEC} mars 2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Mme Hauchemaille à 17h40.

2. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Madame Bréon présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021 qui a pour objet de présenter les grands axes de la politique du CCAS servant à préparer le budget primitif 2021 et qui sera soumis au vote de l'assemblée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Madame Gall salue l'augmentation du budget primitif du CCAS tout en notant que la plus grosse part des aides concerne les seniors pour environ 400 000 € alors que les aides fléchées « jeunes et familles » ne s'élèvent qu'à 23 000 €.

Madame Gall confirme que la lutte contre le non recours au droit est importante et que le soutien des associations indispensable. Cela permet en effet d'aller vers les gens qui n'ont pas forcément le réflexe ou l'envie de venir au CCAS.

Madame Gall suggère de faire davantage d'action de communication dans la rue afin d'informer un plus large public. Elle indique que, pour elle, il serait intéressant qu'il y ait des représentants des jeunes au CCAS.

Madame Bréon souligne qu'il n'est pas facile de cibler les jeunes dans le besoin et de les amener au CCAS. Une autre forme d'approche va être testée en organisant des permanences de travailleurs sociaux au sein des résidences étudiantes, afin de répondre à leurs questions et les informer de leurs droits.

Madame Gall indique que le lycée est un bon lieu pour détecter les jeunes en difficulté mais aussi pour les familles.

Madame Bréon explique qu'il y a des réunions avec le lycée Hector-Berlioz, le Carré et la MLE et qu'un travail a été mis en place sur du long terme.

Madame Gall souhaite que des solutions à court terme soient mises en place. Elle souligne qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une politique plus dynamique pour l'accompagnement des familles et que cela pourrait débiter par une aide aux séjours en famille.

Monsieur Lebeau précise que le séjour des familles dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV, compte-tenu du contexte sanitaire, sera étudié pour l'été 2022.

Monsieur Combe remarque qu'il y a une vraie volonté de la Ville d'accompagner les jeunes. La MLE est un bon baromètre et que l'on constate une dégradation globale. Les jeunes intègrent avec fatalisme la situation actuelle. Ils ont besoin d'aide pour trouver un travail alimentaire.

Monsieur Combe souligne que pour la MLE, les personnes domiciliées chez Entraide et Partage et Dom'Asile (pour les migrants) sont considérées comme vincennes et demande comment se fait leur prise en charge sociale au niveau de la Ville.

Madame Bréon indique que les personnes domiciliées chez Dom'Asile ne sont pas prises en charge par les services de la Ville car il ne s'agit que d'une adresse postale pour des personnes migrantes qui ne vivent pas sur Vincennes.

Les échanges étant terminés, Madame Bréon propose de prendre acte de la tenue du débat.

Les administrateurs prennent acte de la tenue du débat suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

3. MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES SENIORS AUX SORTIES A LA JOURNEE

Madame Bréon rappelle qu'une participation financière pour les « Sorties à la journée » est demandée en fonction des ressources de chacun (transport pris en charge par le CCAS).

Elle indique qu'il convient d'en définir les tarifs pour l'année 2021, la proposition étant de

- 10€ pour les personnes non imposables avant décote
- 30€ pour les autres.

Madame Martin précise que les personnes non imposables avant décote sont prioritaires lors des inscriptions et que les places restantes sont proposées aux autres seniors.

Madame Gall, dans le cadre des actions envers les seniors, demande des précisions par rapport aux colis de Noël et aux conditions d'accès.

Madame Martin explique que les colis sont accessibles à tous à partir de 75 ans et sous condition de ressources entre 65 et 74 ans.

Mme Martin souligne qu'il ne faut pas opposer les jeunes, qui ont d'autres espaces (Le carré par exemple) et les seniors qui n'ont que le CCAS. En effet les Clubs Loisirs Découvertes demandent une cotisation d'adhésion et touchent un public senior différent.

Madame Hauchemaille souhaiterait qu'il y ait plus d'actions intergénérationnelles.

Madame Martin répond qu'un mercredi par mois est consacré à une activité intergénérationnelle.

Madame Bréon précise qu'elle est preneuse d'idées et qu'il ne faut pas hésiter à les partager.

Sans autre question ou remarque, la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

4. CREATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANIMATION "LES DEJEUNERS DES SENIORS"

Madame Bréon explique le projet de création d'une participation financière pour l'animation « Les Déjeuners des seniors » organisé au sein des résidences autonomie.

Ces déjeuners seront l'occasion d'ouvrir les activités des résidences seniors à des non-résidents et de permettre ainsi de développer les liens sociaux tout en bénéficiant d'un repas de qualité à un tarif très raisonnable.

La proposition tarifaire à compter du 1er janvier 2021 est la suivante :

- pour les seniors non imposables avant décote : 5€
- pour les autres le tarif extérieur fixé par les résidences (environ 12.50€ en 2021)

Madame Hauchemaille demande comment est calculé le tarif extérieur.

Madame Martin explique que le tarif extérieur est identique à celui appliqué par les résidences si une personne y va déjeuner seule. L'objectif poursuivi par la mise en place de ces « Déjeuners des seniors » est de permettre de partager un repas puis de passer une bonne après-midi avec une animation organisée au sein de la résidence.

Sans autre question ou remarque, la proposition est soumise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

5. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION ENTRAIDE ET PARTAGE RELATIVE A LA DOMICILIATION DES PERSONNES SANS DOMICILE

Madame Bréon explique que la convention entre le CCAS et l'association Entraide et Partage relative à la domiciliation des personnes sans domicile a expiré le 31 décembre 2020. Il convient donc de la renouveler. La nouvelle convention pour la période 2021-2023 reprend les mêmes termes et conditions que la précédente. Notamment, le suivi social des personnes ayant un lien fort avec Vincennes sera assuré par les assistantes sociales de la Ville.

Madame Hauchemaille conteste le fait que ce soit une association qui prenne en charge la domiciliation de ces personnes. Il s'agit pour elle d'une mission fondamentale des CCAS.

Sans autre question ou remarque, Madame Bréon met cette proposition au vote.

Les administrateurs approuvent à la majorité le renouvellement de la convention entre le CCAS et l'association Entraide et Partage relative à la domiciliation (1 voix contre : Madame Hauchemaille).

6. AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION ENTRAIDE ET PARTAGE RELATIVE A LA DOMICILIATION DES PERSONNES SANS DOMICILE

Madame Bréon présente l'avenant n°1 à la convention entre le CCAS et l'association Entraide et Partage relative à la domiciliation des personnes sans domicile à Vincennes. Avenant qui fixe les modalités financières annuelles soit un montant de 100 € par personne domiciliée par l'association et ayant un lien avec Vincennes selon les critères définis par la convention. Le montant annuel global de cette participation est établi sur la base des domiciliations de l'année N-1 fourni par l'association.

Madame Bréon précise que pour l'année 2021, la subvention due sera de 14 100 € (141 personnes domiciliées en 2020) payable en deux versements comme suit : 7 500 € en juin 2021 et le solde 6 600 € en octobre 2021.

Sans autre question ou remarque, la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à la majorité l'avenant n°1 à la convention entre le CCAS et l'association Entraide et Partage relative à la domiciliation des personnes sans domicile (1 voix contre : Madame Hauchemaille).

7. AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A L'ORIENTATION ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA

Madame Bréon présente l'avenant de prolongation de la convention pour l'accompagnement des allocataires du rSa pour l'année 2021. En effet la convention s'est terminée le 31 décembre 2020 et compte tenu du contexte sanitaire l'élaboration d'une nouvelle convention n'a pu avoir lieu. L'avenant de prolongation de la convention validé par le Conseil Départemental lors de sa séance du 16 décembre 2020 reprend les termes de la convention initiale.

Sans autre question ou remarque, la proposition est soumise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

8. APPEL A PROJET DE L'ASSOCIATION SOLIHA POUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION D'UNE SALLE D'EAU ET DE TOILETTES POUR UNE PERSONNE AGE

L'association SOLIHA accompagne Mme B., âgée de 82 ans, pour créer à son domicile une salle d'eau avec toilettes afin de supprimer les toilettes à la turque

SOLIHA, qui a présenté un devis de 12 070,77€ pour la totalité de ces travaux, et un plan de financement d'un montant total de 9 987 € (ANAH, CNAV, IRCANTEC) demande une subvention au CCAS pour le solde de 2 746,77 € restant à la charge de Madame B.

Madame Bréon propose une subvention de 1 246,77 €

Monsieur Combe demande l'explication de la somme proposée.

Madame Bréon explique que cela permettra à Madame B. de présenter une demande de prêt d'honneur de 1 500 € à la commission ad hoc afin de solder le financement de ses travaux.

Sans autre question ou remarque, la proposition d'une subvention de 1 246,77 € au bénéfice de SOLIHA pour la création d'une salle d'eau et de toilettes pour le logement de Madame B est soumise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30



Handwritten signatures of the board members, including a large stylized 'L' and the name 'Deluzeller'.